



Entente régissant les fêtes d'anniversaire des Programmes de loisirs des PSP

Nom : _____

Date et heure de la fête : _____

L'organisateur de la fête doit parapher l'Entente régissant les fêtes d'anniversaire des Programmes de loisirs des PSP au moins sept (7) jours avant la tenue de l'activité. Les Programmes de loisirs des PSP se réservent le droit de refuser le service et de mettre fin à la fête si les règles qui suivent ne sont pas respectées. Si les points suivants ne sont pas remplis, des frais de nettoyage peuvent être appliqués à votre facture et toute réservation ultérieure auprès des PSP peut être compromise. Veuillez noter qu'en cas d'annulation ou d'interruption prématurée de votre fête pour cause de non-respect des conditions, aucun remboursement ne sera accordé.

En apposant vos initiales (dactylographiées ou signées) ci-dessous, vous reconnaissez que vous comprenez et acceptez ce qui suit :

Initiales

Les organisateurs doivent aider le personnel des Programmes de loisirs des PSP à s'assurer que tous les parents/tuteurs lisent et signent l'Accord d'exonération de responsabilité, de renonciation à des réclamations et d'indemnisation au début de la fête ou de l'activité.	
Les organisateurs ne peuvent pas accueillir plus de 20 enfants et plus de 40 personnes au total, sauf si des dispositions ont été prises et des frais supplémentaires ont été payés.	
Les organisateurs doivent accepter de suivre les directives du personnel responsable des loisirs des PSP chargé des installations et traitent ces employés avec respect.	
Aucun ruban adhésif (autre que du ruban de peintre) ne peut être utilisé pour accrocher des décorations, et les organisateurs doivent retirer toutes les décorations et tout le ruban à la fin de la fête.	
Les participants peuvent rester jusqu'à 90 minutes dans le gymnase/espace d'activité et disposent du temps restant dans la salle réservée aux fêtes (qui comprend le temps de nettoyage/désinstallation; il faut planifier en conséquence).	
Les organisateurs et les invités doivent quitter les lieux rapidement à la fin de la période de réservation.	
Les organisateurs veillent à ce que tous les déchets et le recyclage soient ramassés et jetés dans les contenants prévus à cet effet.	
Toutes les tables, les chaises et tous les comptoirs doivent être essuyés après utilisation.	
Les organisateurs doivent retirer le surplus de nourriture et de boisson du réfrigérateur et du congélateur.	
La nourriture et les boissons doivent rester dans la salle réservée aux fêtes et ne doivent pas être apportées dans le gymnase.	
Les organisateurs et les invités doivent entrer dans l'installation et en ressortir en empruntant l'entrée principale uniquement.	